



The Protection of the  
Underwater Cultural Heritage

**25 Mai 2016**  
**Original: Anglais**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA  
CULTURE**

**CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE**

**Réunion de Travail sur l'Élaboration d'une Nouvelle Stratégie de Ratification et de  
Mise en œuvre**

**Rapport Final**

**9 Mai 2016**  
**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II**  
**15h – 18h**

Ce document contient le rapport de la réunion de travail sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de ratification et de mise en œuvre basée sur le projet de stratégie UCH/15/5.MSP/5.

Le 9 mai 2016, la Réunion de Travail sur l'Elaboration d'une Nouvelle Stratégie de Ratification et de Mise en œuvre pour la Convention de 2001 sur la Protection de l'Héritage Culturel Subaquatique (ci-après dénommée la « **Réunion de Travail** ») s'est tenue au siège de l'UNESCO, à Paris. Les participants comprenaient des représentants des Groupes Electoraux Régionaux, les Etats Parties à la Convention de 2001 et des délégations d'Etats Observateurs, ainsi que des membres du Conseil Consultatif Scientifique et Technique (ci-après dénommé « **STAB** ») et des représentants des ONG accréditées. Des représentants de l'UNESCO ont assuré le Secrétariat de la réunion. Des services d'interprétation simultanée ont été fournis en anglais, en français et, grâce à une contribution extrabudgétaire de l'Espagne, en espagnol. Aucun règlement intérieur n'ayant été adopté pour la réunion de travail, le Règlement Intérieur de la Conférence des Etats Parties a été appliqué *mutatis mutandis*, M. Alejandro Palma Cerna assurant la Présidence de la Conférence des Etats Parties.

## I. Ouverture

La réunion a été ouverte par le représentant de la Directrice-Générale, qui a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence.

Ensuite, la séance a été conduite par M. Alejandro Palma Cerna. M. Palma Cerna a rappelé la tenue de la 5<sup>ème</sup> séance de la Conférence des Etats Parties à la Convention de 2001 du 28 et 29 avril, ainsi que la Journée d'Echanges du 27 avril, qui ont été dédiées à la discussion d'une stratégie pour améliorer la mise en œuvre et la ratification de la Convention de 2001 (voir le projet de stratégie UCH/15/5.MSP/5).

A la suite de ces discussions, le Secrétariat a été chargé de rédiger une stratégie révisée de ratification et de mise en œuvre sur la base du document UCH/15/5.MSP/5, de consulter les Etats Parties par le biais d'une réunion de travail pour les Délégations Permanentes à l'UNESCO, et de soumettre le document révisé pour examen lors de la prochaine séance de la Conférence des Etats Parties.

Le Président a ensuite invité les groupes électoraux régionaux, les Etats Parties, les Etats Observateurs, les membres du STAB et les ONG accréditées à exprimer leurs points de vue sur l'avenir de la Convention de 2001.

## II. Groupes Electoraux Régionaux

Le Président a d'abord invité les représentants des groupes électoraux régionaux à faire des remarques générales à propos de la stratégie de ratification et de mise en œuvre proposée.

Son Exc. M. Jean-Frederic Jauslin, Ambassadeur de la Confédération Suisse à l'UNESCO et Président du groupe électoral I, a pris la parole et exprimé ses préoccupations à propos du fait que seulement 5 Etats du Groupe Electoral I ont ratifié la Convention, résultant en un faible taux de ratification et un large éventail d'opinions sur le problème. Il a ensuite décrit la situation en Suisse et expliqué qu'une claire illustration des bénéfices dérivés de la ratification de la Convention était nécessaire afin de promouvoir efficacement sa ratification.

Son Exc. M. Adrian Cioroianu, Ambassadeur de la Roumanie à l'UNESCO et Président du Groupe Electoral II, a ensuite attiré l'attention sur plusieurs facteurs expliquant des divergences entre pays, tout en soulignant le besoin d'augmenter les synergies dans le secteur de Culture de l'UNESCO et renforcer la visibilité de la Convention de 2001.

Ensuite, Son Exc. M. Meshal Hayat, Ambassadeur du Koweït, Président du Groupe V(b) a vivement encouragé l'intégration de la Convention de 2001 dans la campagne #Unite4Heritage, soulevant des inquiétudes à propos de la visibilité de la Convention de 2001. Il a aussi annoncé que le Koweït ratifierait rapidement la Convention.

Le Président a ensuite pris la parole pour un examen de la stratégie de promotion de la ratification et mise en œuvre de la Convention de 2001.

### **III. Discussion sur la stratégie proposée**

Le Président a invité les Etats Parties à débattre sur la Section 1 du projet de document, qui se concentre sur le renforcement de la mise en œuvre et l'augmentation du nombre de ratifications de la Convention de 2001.

La Délégation de Saint Vincent et des Grenadines a évoqué le manque récurrent de clarté sur la relation entre UNCLOS et la Convention de 2001. Elle a proposé que le Secrétariat crée une brochure pour mettre en exergue la relation entre les deux conventions. De son point de vue, la brochure devrait inclure un appel à ratifier la Convention de 2001 pour les Etats Membres.

La Délégation d'Espagne a ensuite pris la parole pour expliquer que la ratification de la Convention a été cruciale pour la politique espagnole en ce qui concerne le patrimoine culturel subaquatique, celle-ci servant de guide au plan national espagnol pour la préservation du patrimoine culturel subaquatique. Néanmoins, elle a souligné que certains Etats hésitent à ratifier la Convention à cause d'un manque de compréhension du texte, notamment à propos de la juridiction en mer, et elle a soutenu la précédente proposition d'élaborer une brochure. Le représentant de Cuba partage le point de vue de l'Espagne.

La Délégation d'Algérie a soutenu les déclarations de ses collègues représentants. Il a ensuite exprimé ses profondes préoccupations en ce qui concerne le manque de ressources disponibles pour la Convention de 2001 et de visibilité dans la campagne #Unite4Heritage, qui pourrait expliquer l'absence de ratification de la part de beaucoup d'Etats. De ce fait, il a suggéré, d'assurer l'intégration de la Convention de 2001 dans les campagnes de visibilité et de faire ressortir la synergie entre toutes les conventions traitant du patrimoine culturel, afin de montrer la complémentarité et l'importance de tous ces instruments. Il a souligné le solide support de l'Algérie à la Convention de 2001 et son appréciation du travail qui a été accompli.

La Délégation de France a ensuite pris la parole pour déclarer qu'il n'y avait pas tant un manque de compréhension juridique faisant obstacle à la ratification, sinon un réel manque de compréhension quant à la sévérité de la situation du patrimoine culturel subaquatique. Le délégué a suggéré l'élaboration d'un document montrant clairement la différence entre un travail scientifique et un pillage afin d'illustrer les dommages causés par le pillage.

La Délégation du Maroc souligne que les points de vue sur la Convention diffèrent d'un Etat à l'autre et a suggéré d'adapter les incitations pour chacun.

La Délégation du Portugal a rappelé aux Etats Parties qu'il est aussi de leur responsabilité de défendre la Convention face aux Etats non-Parties, aussi bien au niveau local que global.

La Délégation du Mexique a fourni des informations sur un musée d'archéologie subaquatique qui sera bientôt inauguré à Campeche et a mentionné la possibilité d'organiser des réunions et entraînements internationaux destinés à promouvoir la ratification de la Convention en Amérique Latine.

Le Président a ensuite invité les Etats Observateurs à débattre sur la Section 2 du projet de stratégie.

Le représentant du Koweït a pris la parole pour encourager les Etats et les ONG à jouer un rôle majeur dans la promotion de la ratification de la Convention de 2001.

Le représentant du Joint Nautical Archaeology Policy Committee (JNAPC) a informé l'audience que le Département pour la Culture, les Médias et le Sport du Royaume Uni a annoncé en mars 2016 qu'il réviserait sa position sur la ratification de conventions internationales traitant de patrimoine culturel, y compris la Convention de 2001.

Le représentant d'ICOMOS-ICUCH a rappelé à l'audience qu'il y a aussi des experts d'Etats non-Parties qui pourraient soutenir et travailler avec la Convention.

Le Secrétariat a remercié les Délégations, observateurs et les ONG pour leurs contributions. Il a souligné que la Convention de 2001 avait besoin de soutiens supplémentaires, et a invité les Etats à envoyer des experts détachés et des experts associés à l'UNESCO pour assister les équipes en charge de mettre en œuvre la Convention. Il adhère à la proposition de la Délégation de Saint Vincent et des Grenadines d'élaborer une brochure sur les problématiques juridiques.

Le Président a ensuite invité les Participants à débattre sur les Sections 1.2 et 1.3, qui sont liées aux problématiques aux niveaux international, régional et national, ainsi qu'à la sensibilisation du public au sujet du patrimoine culturel subaquatique.

La Délégation de la France a observé que l'Union Européenne (UE) n'a aucune compétence dans le domaine du patrimoine culturel subaquatique, et que de ce fait les questions sur l'UE n'étaient pas pertinentes. Les Etats Parties qui sont membres de l'UE ont, toutefois, un rôle vital à jouer dans la promotion de la ratification. La Délégation a ajouté, en outre, que les Etats Parties devraient être autorisés à promouvoir la Convention de 2001, prenant toutes mesures désirées.

La Délégation du Honduras a observé qu'il manquait à la fois des compétences techniques et des corps de protection du patrimoine culturel subaquatique, et qu'il était très difficile pour un pays d'appliquer la Convention sans les compétences pour le faire. La Délégation souligne en outre le besoin d'une formation des autorités directement impliquées avec les problématiques maritimes, y compris la marine, dans les pays qui ont ratifié la Convention.

La Délégation de Saint Vincent et des Grenadines a demandé au Secrétariat de proposer un calendrier pour les actions proposées.

La Délégation du Koweït a souligné que l'éducation devait être une priorité, pas seulement pour renforcer la connaissance sur l'importance du patrimoine culturel subaquatique, mais aussi pour le préserver.

Le Président a ensuite donné la parole aux ONG, universitaires et autres participants.

Le Représentant du Conseil Consultatif de l'Archéologie Subaquatique (ACUA) a suggéré que le Secrétariat devrait faire appel aux ONG pour aider au renforcement des capacités régionales et à la construction du cadre requis pour développer les centres régionaux. Le représentant du Maritime Archaeology Trust a ajouté que les ONG ont l'unique capacité d'atteindre les communautés locales sur ces problématiques.

Le Président, a ensuite donné la parole au Secrétariat, qui a souligné l'importance de maintenir un contact direct avec l'UE, puisqu'il s'agit d'un acteur important et qu'elle a été active dans la promotion et la préservation du patrimoine culturel subaquatique. Il a ensuite souligné la nécessité pour les Etats d'avoir leurs propres experts nationaux dans ce domaine.

Le représentant de l'Université de Selçuk en Turquie, a mis en avant l'importance de la coopération avec les cercles universitaires pour promouvoir et renforcer le Convention de 2001. Il a aussi souligné que des cours de courte durée pour promouvoir la protection du patrimoine culturel subaquatique n'étaient pas suffisants.

Le Président a ensuite ouvert le débat sur la Section 1.4 du projet de stratégie concernant le Secrétariat et le renforcement de ses capacités.

Le représentant d'ICOMOS a souligné l'importance d'augmenter les fonds pour le développement de l'expertise locale en étroite coopération avec le Secrétariat.

La Délégation du Koweït a donné raison au Secrétariat déclarant qu'il serait désirable que les Etats fournissent des experts pour renforcer la Convention.

Le Président a ensuite fait appel à la Réunion de Travail pour débattre de la Section 2 du document de stratégie relatif à la mise en œuvre de la Convention.

La Délégation du Portugal a souligné la nécessité d'améliorer la coopération entre les Conventions de Culture, ainsi avec que la Commission Océanographique Intergouvernementale.

La Délégation d'Argentine s'est référée à la Section 2.2, paragraphe b, pour mettre en avant que les autorités compétentes dans les Etats n'ont pas nécessairement la connaissance attendue de la Convention de 2001. De ce fait, elle propose que le Secrétariat rédige une brochure pour les Etats, destinée à améliorer la connaissance de la Convention au sein des autorités locales.

Mme Dolores Elkin, membre du STAB d'Argentine, a proposé d'intégrer l'Université de Buenos Aires au sein de l'UNITWIN.

Le représentant du réseau UNITWIN a pris la parole pour présenter la réunion UNITWIN du 12 Mai 2016, qui avait pour objet de se concentrer sur l'identification des obstacles pratiques à la participation internationale et aux partenariats.

Finalement, en réponse aux commentaires faits sur la complémentarité entre la Convention de 2001 et UNCLOS, le Secrétariat a expliqué qu'il y a eu des résolutions officielles au niveau des Nations Unies pour encourager les Etats à ratifier la Convention de 2001. Il a rappelé aux

participants qu'il y avait aussi beaucoup de documents disponibles qui soulignent la complémentarité entre la Convention de 2001 et UNCLOS.

#### **IV. Conclusion**

Le Président a conclu la Réunion de Travail et a remercié tous les Etats Parties et les participants pour leurs contributions à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de ratification et de mise en œuvre. Le Secrétariat a déclaré qu'un rapport serait préparé, reflétant toutes les suggestions faites.